

Pré-alerte orange sur la pollution atmosphérique

Préfecture de la Manche
3, place de la Préfecture
50009 SAINT LÔ Cedex
tél. +33(0)2 33 75 49 50
fax. +33(0)2 38 53 09 78
www.manche.gouv.fr

Saint-Lô, le jeudi 26 juillet 2012

Une dégradation de la qualité de l'air est constatée aujourd'hui jeudi 26 juillet sur le département de la Manche.

Adolphe COLRAT, préfet de la Manche, considérant les informations techniques transmises sur la qualité de l'air par le réseau de surveillance AIR COM met en œuvre la procédure d'information (niveau orange) pour une pollution à l'ozone à partir de ce jour, 26 juillet 2012, pour l'ensemble du département.

Certaines personnes peuvent présenter une sensibilité particulière à l'ozone se manifestant par des irritations oculaires, nasales et respiratoires. Il s'agit plus particulièrement des jeunes enfants, des personnes âgées, personnes asthmatiques ou allergiques, des insuffisants cardiaques, et insuffisants respiratoires chroniques.

Il est préconisé de :

- pour tous, éviter l'après midi et en début de soirée, toute pratique physique ou sportive intensive qui augmente le volume d'air inhalé. Il est préférable de pratiquer ces activités en début de matinée,
- veiller à ne pas aggraver les effets de cette pollution par d'autres facteurs irritants, tels l'usage de solvants ou autres produits irritants, et surtout par la fumée de tabac qui joue un rôle important dans la survenue des maladies respiratoires. En cas de gêne oculaire, le port de lentilles de contact est à déconseiller,
- se tenir informé de l'évolution de la situation (médias régionaux).

En outre, les personnes sensibles à la pollution atmosphérique (jeunes enfants, personnes asthmatiques ou allergiques, insuffisants respiratoires...) doivent :

- éviter de sortir pendant les heures les plus chaudes de la journée,
- respecter scrupuleusement ou adapter, sur avis de leur médecin, le traitement médical en cours et consulter un médecin si une gêne respiratoire apparaissait,
- se tenir bien informées de l'évolution de la situation (médias régionaux).

Le Préfet invite également toute la population à :

- limiter l'usage des véhicules à moteur au strict nécessaire,
- différer le remplissage des réservoirs de carburant des véhicules,
- différer les activités de bricolage mettant en œuvre des produits irritants ou des solvants (lasure, peinture, engrais, certains produits ménagers...).

—

INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES

CONTACT PRESSE
CABINET DU PREFET

Marc LUGAND-SACY
tél. +33(0)2 33 75 46 41
marc.lugand-sacy@manche.gouv.fr
www.manche.gouv.fr